

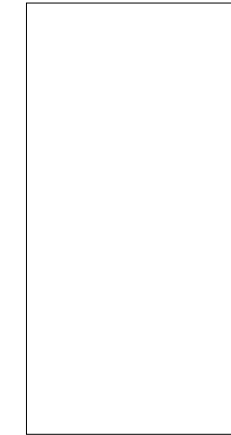
# AFRICAINS DE BELGIQUE, DE L'INDIGÈNE À L'IMMIGRÉ

*La présence belge en Afrique subsaharienne - colonisation du Congo et tutelle sur le Rwanda et le Burundi - n'a pas entraîné de flux migratoires substantiels en provenance de ces pays jusqu'aux années soixante. Pourtant, si les Africains du sud du Sahara occupent, encore aujourd'hui, une place modeste au sein des populations étrangères installées en Belgique, leur statut et leur image restent fortement marqués par les stéréotypes hérités du passé colonial du royaume.*

L'histoire de l'immigration en Belgique est traversée par des vagues successives de flux migratoires en provenance d'horizons plus ou moins lointains. De nos jours s'opère de plus en plus une distinction entre la vieille immigration, surtout européenne (située en général aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale) et une "nouvelle" immigration (depuis les années quatre-vingt), en provenance des pays d'Europe centrale et orientale, du bassin méditerranéen et de l'Afrique subsaharienne. Ces immigrations plus récentes sont surtout individualisées, elles s'effectuent en dehors de tout accord avec les pays d'origine, comme c'était le cas pour les premières vagues ; les pays d'émigration sont de plus en plus diversifiés.

## L'AFRICAIN, SYMBOLE DE LA DIFFÉRENCE CULTURELLE

Depuis ces dix dernières années, on assiste à l'avènement progressif de populations originaires de l'Afrique subsaharienne sur la scène sociale et politique belge. Elles tentent de se définir comme une communauté spécifique et n'acceptent plus que d'autres communautés immigrées parlent en leur nom. De même, elles réclament de plus en plus des politiques adaptées de la part des autorités publiques<sup>(1)</sup>. L'histoire de la présence africaine en Belgique est atypique, elle diffère, dans bien des cas, de celle des autres populations étrangères y résidant, ainsi que de l'histoire des Africains résidant dans des pays autres que la Belgique<sup>(2)</sup>. Les différentes situations prémigratoires caractéristiques des Africains subsahariens ont fortement influencé les statuts hétéroclites sous lesquels ils se retrouvent dans le pays d'accueil. Aussi, aujourd'hui encore, les Africains forment-ils un groupe social à la fois diversifié et "minorisé", victime de formules stéréotypées dont l'explication plonge ses racines dans la trame troublée des anciennes relations coloniales<sup>(3)</sup>.



par  
**Bonaventure Kagné,**  
chercheur au  
Centre d'études  
de l'ethnicité  
et des migrations  
(Cedem),  
faculté de droit,  
département  
de sciences  
politiques,  
université  
de Liège

1)- Cf. Marco Martiniello, *Leadership et pouvoir dans les communautés d'origine immigrée*, Ciemi, L'Harmattan, Paris, 1992.

2)- Cf. Martina Nebel, "Les Africains noirs en Allemagne et en France au miroir de l'histoire", *H&M*, n° 1221, septembre-octobre 1999, p. 93-102.

3)- Bonaventure Kagné, "Représentations de l'immigration en Belgique", in *Quaderni*, "L'immigration en débat (France/Europe)", n° 36, automne 1998, Paris, p. 97-111.

4)- Anne Morelli (dir.), *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique de la préhistoire à nos jours*, EVO Histoire, CBAI, Bruxelles, 1992.

5)- Jean Pirotte (et al.), *Stéréotypes nationaux et préjugés raciaux aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Collège Erasme et éditions Nauwelaerts, Louvain-la-Neuve, Leuven, 1982 ; Marc Poncelet, "De l'immigré au 'colonisé'. La production de l'altérité sur les bords de Meuse", et L. Vandenhoeck, "De l'indigène à l'immigré. Images d'hier, préjugés d'aujourd'hui", in Jean-Pierre Jacquemin (dir.), *Racisme continent obscur : clichés, stéréotypes et phantasmes à propos des Noirs dans le royaume de Belgique*, CEC, Bruxelles, 1991, pp.113-150.

6)- Z. A. Etambala, "In het land van de Banoko" (Dans le pays de Banoko), Steupunt *Migranten-Cahiers*, n° 7, Leuven, 1993.

7)- Cf. A. De Burbure, "Expositions et sections congolaises", in *Belgique d'outremer*, n° 286, janvier 1959 ; V. Jacques, *Les Congolais de l'exposition de Bruxelles-Tervuren*, Société d'anthropologie de Bruxelles, 1959.

8)- G. Fonteyn, "Onze jongens aan den Ijzer. Een zwarte sergeant in het Belgisch leger tijdens de Eerste Wereldoorlog" (Nos garçons sur l'Yser. Un sergent noir dans l'armée belge pendant la Première Guerre mondiale), *De Standaard*, 14 août 1997.

Dans l'histoire de l'immigration en Belgique<sup>(4)</sup>, la présence, l'existence et la visibilité des ressortissants de pays de l'Afrique subsaharienne furent l'objet – et le sont encore dans une certaine mesure – de traitements institutionnels assez singuliers<sup>(5)</sup>. De nos jours, dans le sens commun, les Africains symbolisent la différence culturelle, leur assimilation est présentée comme quasi impossible. Cette qualification et les référents culturels "stigmatisants" et discriminants auxquels elle renvoie relèvent vraisemblablement de la survivance de stéréotypes entretenus depuis la traite négrière et la période coloniale. Contrairement à d'autres pays colonisateurs, comme la France ou la Grande-Bretagne, qui comptaient en leur sein d'importants effectifs de ressortissants des colonies, leur installation s'est manifestée de façon occasionnelle, même si certains auteurs font remonter la présence en Belgique de populations issues de l'Afrique subsaharienne au XVI<sup>e</sup> siècle, à Evere et Schaarbeek notamment<sup>(6)</sup>. La venue des Africains prit surtout la forme d'une mise en spectacle de "l'homme noir" : à la section congolaise, lors de l'Exposition universelle d'Anvers de 1885 d'abord ; autour du "village nègre" de l'Exposition internationale de Bruxelles en 1897 ensuite ; à l'occasion de l'Exposition universelle de Bruxelles de 1958, enfin. Lors de cette dernière exposition, les "indigènes" étaient présentés aux visiteurs dans des décors structurés et caricaturés pour la cause, l'un des objectifs affirmés étant d'être le plus proche du supposé milieu d'origine. Plusieurs de ces "indigènes" périrent de froid et seront enterrés discrètement, non loin de l'église de Tervuren<sup>(7)</sup>.

Cela n'empêcha point l'enrôlement de colonisés pour défendre et maintenir l'intégrité territoriale de la métropole lors des deux dernières guerres, en Afrique comme en Europe. Dans certains pays européens, comme par exemple la France, il est souvent fait allusion, que ce soit dans le discours politique de nombre de dirigeants ou à l'occasion des fêtes commémoratives nationales telle que l'Armistice, à la présence et au rôle joué par des soldats venus des colonies pour défendre la métropole. En Belgique, malgré la contribution importante de nombreux soldats issus des territoires sous tutelle, cet épisode passe presque inaperçu. Cette approche partielle et volontaire à l'égard d'un aspect essentiel de l'histoire du pays fut toutefois récemment atténuée par la volonté de certains médias de mettre en valeur, au moins en partie, quelques traits significatifs de cette mémoire<sup>(8)</sup>.

Ainsi, alors que l'Europe se lançait dans l'importation de forces de travail après la guerre, la Belgique ne fit pas appel aux travailleurs de l'Afrique subsaharienne, malgré ses liens historiques avec plusieurs

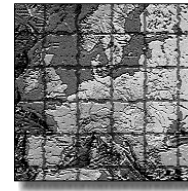
États africains et son passé colonial en Afrique centrale<sup>(9)</sup>. Deux hypothèses sont avancées pour expliquer cet état de fait. La première souligne que les colonies belges étant des colonies industrielles d'exploitation, le besoin de main-d'œuvre y était important. Celle-ci était souvent insuffisante, et par conséquent il n'était pas envisageable d'imaginer l'émigration des colonisés vers la métropole. Ces arguments démographiques et économiques sont par exemple mis en relief dans un discours du gouverneur général Pétilion : "L'homme nécessaire à l'activité dont dépend l'essor du Congo est rare dans la colonie."<sup>(10)</sup> La seconde hypothèse met plutôt l'accent sur la volonté des autorités belges de préserver l'homogénéité "raciale" de la métropole et d'éviter tout métissage. Dans cette optique, l'émigration des colonisés vers la Belgique était perçue comme un danger et était fortement découragée<sup>(11)</sup>.

## LES ÉTUDIANTS DU DÉBUT DES ANNÉES SOIXANTE

Très peu d'Africains furent recensés et inscrits dans les registres officiels avant les deux dernières guerres. Quoiqu'il en soit, cette présence fut modeste, du moins sur le plan quantitatif et par rapport à l'ensemble de la population totale étrangère. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, 367 619 étrangers furent recensés, dont seulement 1 838 Africains, parmi lesquels dix Congolais.

À la veille des années soixante et des indépendances africaines, les primo-arrivants d'Afrique subsaharienne étaient essentiellement des étudiants venus parfaire leur formation en Belgique. Ce mouvement d'étudiants se justifiait notamment par les liens historiques et des accords intervenus entre des universités et établissements supérieurs belges et d'Afrique centrale. Par ailleurs, des accords de coopération culturelle signés après les indépendances entre, par exemple, la République démocratique du Congo et la Belgique, consistaient à octroyer des bourses d'études de l'Office de coopération au développement (OCD) à des étudiants et cadres<sup>(12)</sup>.

Prises de cours par l'avènement de l'indépendance de leur colonie et de leurs territoires sous tutelle, les autorités belges se sont vues contraintes de prendre des mesures destinées à permettre à certains Africains d'entamer ou de poursuivre des formations en métropole, l'objectif principal étant de préparer ces futures élites à prendre le relais après le départ des fonctionnaires coloniaux. Entre 1959 et 1960,



*Du temps de la colonisation,  
la venue des Africains en Belgique  
prit surtout la forme d'une mise  
en spectacle de "l'homme noir",  
lors des expositions  
d'Anvers en 1885 ou de Bruxelles  
en 1897 et 1958.*



9)- Isidore Ndaiwel E. Nziem, *Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la République démocratique*, De Boeck et Larquier, Paris, Bruxelles, 1998 ; Marc Poncelet, *Sciences sociales, colonisation et développement. Une histoire sociale du siècle d'africanisme belge*, thèse doctorale, université de Lille-I, 1995.

10)- Cf. *Revue coloniale belge*, n° 65, août 1952.

11)- Jean-Luc Vellut, "Matériaux pour une image du Blanc dans la société coloniale du Congo belge", in *Séréotypes nationaux et préjugés raciaux aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, éd. Nauwelaert, Leuven, 1982.

12)- Cf. l'arrêté royal du 15 janvier 1962. Un autre arrêté royal, daté du 14 octobre 1971, procédera à la transformation de l'OCDE en une structure autonome, l'Administration générale de la coopération au développement (AGCD). À la suite de la restructuration du secteur de la coopération internationale de la Belgique advenue en juillet 1999, l'AGCD fut récemment rebaptisée en Direction générale de la coopération internationale (DGCI) et rattachée au ministère des Affaires étrangères.

13)- Source des données : Fondation universitaire.

132 des 1 797 étudiants étrangers (soit 7 %) recensés dans l'enseignement supérieur en Belgique venaient du continent africain : 54 du Maghreb et 78 de l'Afrique subsaharienne<sup>(13)</sup>. Les étudiants étrangers de l'Afrique subsaharienne provenaient essentiellement du Congo-Kinshasa (35) et du Rwanda (36). Il s'agissait en général de personnes ayant, à la date de leur arrivée en Belgique, au moins leur diplôme de fin d'études secondaires.

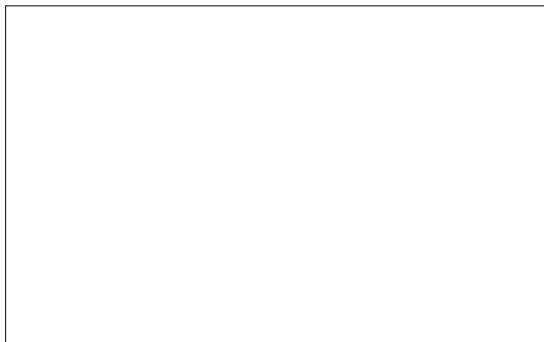
On note aussi la présence, à la même époque, de quelques ouvriers, marins et cadres non boursiers. Cette présence africaine est restée toutefois purement individuelle et revêtait un caractère temporaire. Même si ces populations gardèrent majoritairement à l'esprit l'idée de retourner dans leur pays d'origine une fois leurs études ou leurs formations achevées, l'instabilité sociopolitique et économique de nombreux pays africains les en dissuadera et renverra à plus tard la concrétisation d'un tel projet. La nature singulière de leur présence ne prédisposait donc pas ces étrangers à jouer un quelconque rôle politique dans le pays d'accueil, d'autant plus que les contacts avec la population et les institutions belges n'étaient pas de nature à encourager une valorisation de groupe ; il existait tout au plus une insertion individuelle localisée dans des sous-groupes de la population belge.

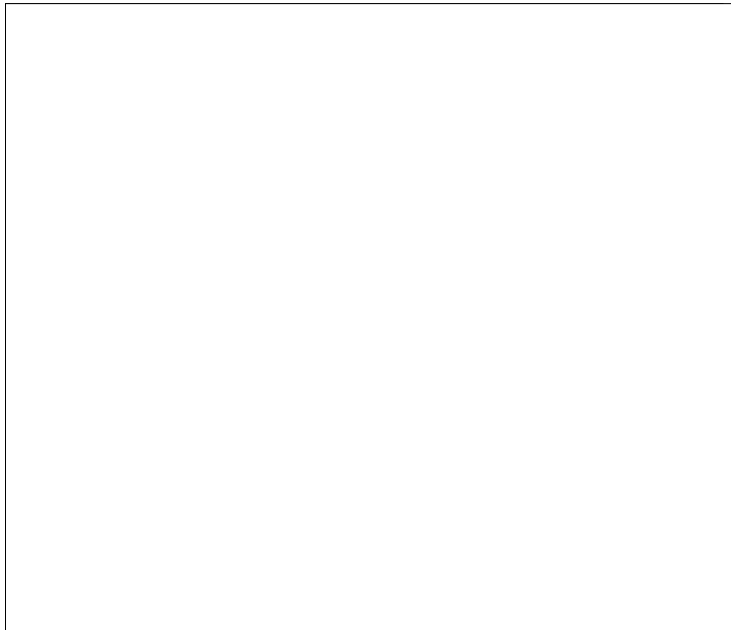
## AMPLIFICATION ET DIVERSIFICATION DES FLUX

Les décennies soixante et soixante-dix voient les premières installations de populations issues de pays africains subsahariens en Belgique. Il s'agit alors d'un processus lent et progressif. Au recensement général de la population de 1970, par exemple, sur 696 282 étrangers résidant en Belgique, 55 943 personnes (soit 8,03 %) sont issues du continent africain. Parmi elles, 7 827 personnes (soit 14 % du total des Africains) proviennent de pays de l'Afrique subsaharienne. Les Africains subsahariens sont majoritairement originaires du Congo (5 244), du Rwanda (534) et du Burundi (339). Il n'est guère étonnant de retrouver ces trois pays en tête, puisqu'il s'agit

d'une ex-colonie et de deux territoires anciennement sous tutelle belge. Les autres pays les mieux représentés sont, par ordre décroissant, l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, le Tchad, le Cameroun, le Dahomey (actuel Bénin), le Niger et le Sénégal. En 1961, ils représentaient à peine 1 % des 453 486 étrangers recensés en Belgique.

Salle de réjouissance, village sénégalais, exposition de Liège, 1905. © Achac.





Les décennies soixante et soixante-dix constituent aussi une période charnière d'édification et de consolidation des systèmes politiques des nouveaux États africains. Au cours de ces années, de nombreux pays font face à l'instabilité de leur situation sociale politique et économique. L'euphorie suscitée par les indépendances a cédé la place à une série de problèmes et a donné lieu à de multiples mouvements de population. Un des problèmes majeurs hérités du passé colonial touche à la gestion de la multiplicité d'ethnies peuplant ces pays, qui fut à la base de certaines tensions et guerres tribales survenues avant, pendant et après la décolonisation. De nombreux coups d'État, des catastrophes naturelles de toutes sortes accentueront le caractère instable de ces régimes et impliqueront des déplacements de populations africaines vers les pays voisins et en partie vers l'Europe occidentale : en Belgique, les demandeurs d'asile originaires de l'Afrique subsaharienne proviennent essentiellement de l'ex-Zaïre (actuel République démocratique du Congo), du Ghana et du Nigeria.

Toutefois, la part des ressortissants de chaque pays d'Afrique au sud du Sahara par rapport à l'ensemble des étrangers reste minime : approximativement 2,7 % du total. En 1998, la population issue de pays d'Afrique subsaharienne en Belgique était estimée à 25 000 personnes<sup>(14)</sup> environ et comprenait plus de quarante nationalités : 12 130 Congolais (RDC), 1 558 Camerounais, 1 260 Ghanéens, 828 Mauriciens, 685 Rwandais, 604 Burundais, 479 Ivoiriens, 343 Angolais et 6 873 ressortissants d'autres pays d'Afrique. Pour être complet, il convient d'ajouter à ces données chiffrées les personnes d'origine afri-

14)- Les illégaux ne sont pas comptabilisés dans ces données chiffrées. De même, depuis 1994, les personnes en instance procédurale de demande d'asile sont inscrites dans des registres d'attente créés à cette occasion (loi du 24 mai 1994, arrêté royal du 1<sup>er</sup> février 1995 et circulaire du 24 mars 1995 relative au registre d'attente). Notons par ailleurs que certains étrangers relevant de statuts spéciaux font l'objet d'une inscription dans un registre distinct du registre national de population. C'est le cas de diplomates, de consuls, de fonctionnaires internationaux...

15)- Bonaventure Kagné, "Construction symbolique du statut d'Africain en Belgique", *Le quinzième jour*, université de Liège, n° 85, 12 mai au 15 juin 1999.

16)- Pour plus de détails, se référer aux rapports annuels du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) : 1992, 1994 et 1996.

caine qui ont acquis ces dernières années la nationalité belge. L'inscription spatiale de cette population issue de l'Afrique subsaharienne est fortement variable d'une région à l'autre ; la région de Bruxelles-capitale et la province de Liège constituent les pôles d'implantation principaux des Africains subsahariens en Belgique. Sur les plans administratif, juridique, économique et social, les populations de l'Afrique subsaharienne en Belgique relèvent de statuts des plus hétéroclites<sup>(15)</sup>. Par ailleurs, la décennie 1990 a vu un accroissement des demandes d'asile en provenance, entre autres, du Zaïre, du Nigeria, du Ghana, de l'Angola, du Togo, de la Guinée et du Liberia<sup>(16)</sup>.

## L'INSERTION DES NOUVELLES GÉNÉRATIONS

L'immigration africaine en Belgique, qu'elle se fasse à des fins d'études ou pour des raisons économiques ou politiques, est donc extrêmement hétérogène, et les parcours migratoires de ces populations sont très diversifiés. Plus de quarante nationalités sont présentes en Belgique, et ces communautés sont traversées par une multitude de langues et de dialectes. Leurs projets migratoires sont eux aussi différents et ne cessent d'évoluer, en raison notamment de cette diversité. Certains éléments fédérateurs existent pourtant, comme l'origine géographique et, à plusieurs égards, l'apparence physique.

Les activités politiques de la première génération demeurent pour une large part orientées vers les pays d'origine (c'est notamment le cas des Congolais, des Rwandais, des Burundais). L'évolution intergénérationnelle laisse cependant apparaître des comportements différenciés entre la première génération et la seconde, qui a davantage envie de construire son avenir en Belgique et qui manifeste sa volonté de participer à la vie de la cité et, pour certains, à la vie du pays qui les a vu naître. Enfin, l'insertion de ces populations, et d'autres encore issues de l'immigration, dans une population belge en renouvellement permanent sera vraisemblablement une des questions majeures qui se posera à la classe politique au cours des années à venir. ★



.....

**Jean-Pierre Jacquemin**, "Le cœur des ténèbres, ou l'Afrique des Belges"

**Jean Léonce Doneux**, "Les systèmes scolaires français et belge"  
Dossier *Imaginaire colonial, figures de l'immigré*  
n° 1207, mai-juin 1997

**Marco Martiniello**, "Philosophies de l'intégration en Belgique"  
Dossier *Détours européens*, n° 1193, décembre 1995.